

LE LUNDI 1^{ER} AVRIL 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil, le lundi 1 avril 2019 à 19 h 00.

Sont présents :

Mme Ghislaine Pomerleau, mairesse
M. Jean-Paul Richard, conseiller
M. Jean Bourgeois, conseiller
M. Claude Bélisle, conseiller
Mme Anick Desrosiers, conseillère
M. Pierre-Luc Payette, conseiller
Mme Karine Pomerleau, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Simon Franche est également présent.

ORDRE DU JOUR

- 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2- DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)
- 3- ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 4 372 069 ET MANDAT À M^E ADÉLARD ÉTHIER
- 4- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-076

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Karine Pomerleau,

et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus précité.

Adoptée.

2019-077

2. DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Liguori a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Liguori désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par M. Jean Bourgeois,

et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Liguori autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE monsieur Simon Franche, directeur général, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de

la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Adoptée.

2019-078

3. ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 4 372 069 ET MANDAT À M^E ADÉLARD ÉTHIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et les Entreprises Faust et fils se sont entendu sur l'acquisition d'une partie du lot 4 372 069 pour le projet d'égout ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la mise en place d'un étang aéré à parois verticale.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par M. Claude Bélisle,

et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Liguori mandate le notaire M^e Adélarde Éthier pour que soit notarié l'acquisition d'une partie du lot 4 372 069.

Que le conseil municipal autorise Ghislaine Pomerleau, mairesse, et Simon Franche, directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Liguori, tous les documents nécessaires.

Que les fonds pour l'achat du terrain soient pris dans le règlement d'emprunt 2017-410.

Adoptée.

2019-079

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Anick Desrosiers,

et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 h 19.

Adoptée.

Mme Ghislaine Pomerleau
Mairesse

M. Simon Franche, directeur général
et secrétaire-trésorier